

Absente aux partiels

Par **Hatchepsout**, le **24/04/2021** à **00:54**

Salut j'ai 18 ans, étudiante en L1, je compte me réorienter une énième fois.
Le problème c'est que sur une dizaine de partiels j'ai été absente dans 4.

La raison ? Il y a eu un gros manque d'organisation en distanciel, il y a des TD dans lequel je pensais être mais au final non, je me suis trompé dans certaines dates (ou plutôt les heures) butoirs... Je sais que malgré tout ce ne sont pas des excuses valables car il y avait possibilité que je parte en présentiel. Mais je ne me doutais pas d'avoir autant de malchance. Je suis toujours très studieuse et assidue mais là j'ai totalement perdu le contrôle ce semestre car la dépression a finit de m'achever.

Le fait est que je suis boursière et je m'inquiète vraiment à ce sujet alors j'ai deux petites questions :

1. Vais-je devoir rembourser mon deuxième semestre ou les rattrapages me sauvent ? J'ai entendu que du moment qu'on était présent aux rattrapages, tout se passait pour le mieux et que je n'aurais rien à rembourser.

2. Est-ce que même en ces temps de crises, l'administration s'attardera sur mon absentéisme ?

1ère info : Je n'ai reçu aucun message du CROUS me demandant un quelconque remboursement ou même m'informant qu'ils ne me verseront plus et j'ai même reçu mon versement mensuel ce 5 avril (on avait déjà commencé une partie des partiels à ce moment là et on a finit aujourd'hui)

2ème info : Je ne suis ABSOLUMENT PAS la seule dans ce cas. On est plusieurs dans mon groupe à avoir raté plusieurs partiels par manque d'organisation donc je me demandais si ils allaient être plus indulgent cette année.

3ème info : Dans ma fac ils comptent toutes absences aux partiels comme des zéros donc même si j'ai relativement réussi mes partiels, j'ai toujours 4 bons zéros donc je peux difficilement louper la phase des rattrapages. Mais du coup si ils me mettent des zéros, ils vont pas me compter comme absent ?? (C'est une question à laquelle je ne demande pas vraiment de réponses, je me rassure juste comme je peux)

Bref merci de m'avoir lu, en attendant une réponse je vais résilier mon bail et économiser l'argent...Et essayer de me trouver un job d'été pour payer les potentiels 1600 euros que je leur dois.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/04/2021** à **07:49**

Bonjour

Pour vos bourses, si vous n'avez pas reçu de mail ou de courriers c'est que l'Université n'a pas encore transmise les informations. Sans doute vous considère t-ils en absence justifiée car ils sont fautifs.

Et effectivement, si vous obtenez des "0" à chaque examen où vous étiez absent, c'est bien qu'on considère votre absence comme justifiée.

Par **x-ray**, le **24/04/2021** à **08:02**

Bonjour,

vous pouvez lire ça :

Circulaire du 8-6-2020 relative aux modalités d'attribution des bourses

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo25/ESRS2013435C.htm>

En particulier :

Annexe 4 Organisation des droits à bourse et conditions de maintien

Tout d'abord, est-ce que vous avez passé tous les examens du S1 ? Si oui, l'absence à 4 partiels sur la totalité de l'année ne me semble pas relever d'un manque d'assiduité !

Ce que cherche le CROUS, c'est de ne pas payer des bourses à des gens qui s'inscrivent juste à la fac pour les toucher, et qui n'y vont jamais. Pas des étudiants qui sont absents ponctuellement.

Ensuite, le texte prévoit le maintien à la bourse en cas d'accès à l'année supérieure. Est-ce que vos absence sont susceptibles de vous faire échouer ?

Enfin, sur les modalités de contrôle, les établissements communiquent au CROUS les absences aux examens, APRES avoir demandé à l'étudiant de se justifier. A ce jour, je ne pense pas que l'université vous a demandé de vous justifier. Je la vois donc mal déclarer au CROUS que vous avez été absente à seulement 40% des examens d'un seul semestre.

Je vois mal aussi, dans les conditions du COVID, une université qui a du mal à organiser les cours à distance, planter un élève boursier.

En clair, je pense que vous vous faites peur pour rien. Vous vous êtes inscrite pédagogiquement (ce qui est une condition de maintien de la bourse), vous avez (certainement) assisté à l'ensemble des partiels du S1 et à la majorité des partiels du S2. On ne peut donc pas parler "d'absence d'assiduité". Votre université ne vous a pas donné m'occasion de vous expliquer sur votre absence, il m'étonnerait donc qu'elle transmette ces 4

absences au CROUS.

[quote]

J'ai entendu que du moment qu'on était présent aux rattrapages, tout se passait pour le mieux et que je n'aurais rien à rembourser.

[/quote]

C'est évident. Donc quoi qu'il en soit, au lieu de chercher un job pour rembourser vos bourses, préparez sérieusement vos rattrapages !

[quote]

Salut j'ai 18 ans, étudiante en L1, je compte me réorienter une énième fois

[/quote]

Pourquoi ? A cause de ces 4 absences ??

[quote]

Dans ma fac ils comptent toutes absences aux partiels comme des zéros

[/quote]

Vous seriez à Lyon que ça ne m'étonnerait pas...

Est-ce que tout ça est clair pour vous et êtes vous rassurée ?

Par **Hatchepsout**, le **26/04/2021** à **07:29**

[quote]

Tout d'abord, est-ce que vous avez passé tous les examens du S1 ?

[/quote]

Bonjour, merci de votre réponse. J'ai effectivement passé tous mes examens du S1 à l'exception d'une seule justifiée et acceptée.

[quote]

Ce que cherche le CROUS, c'est de ne pas payer des bourses à des gens qui s'inscrivent juste à la fac pour les toucher, et qui n'y vont jamais. Pas des étudiants qui sont absents ponctuellement

[/quote]

Ca n'a jamais été mon cas, nous ne sommes partis en classe présentiel que 3 mois mais je me suis toujours assurée d'être présente non seulement à tous les cours présentiels mais aussi distanciels

[quote]

Ensuite, le texte prévoit le maintien à la bourse en cas d'accès à l'année supérieure. Est-ce que vos absences sont susceptibles de vous faire échouer ?

[/quote]

Eh bien...j'ai bien réussi mes examens S1 sauf sur 2 matières où j'ai eu en dessous de la moyenne. Pour les partiels de ce semestre, toujours dans ces 2 matières, j'ai raté l'un (absence) et j'ai raté l'autre (en ayant une note en dessous de 10). Si on compte les 3 autres partiels où j'ai été absente ça fait 5 mauvaises notes sur 12 je crois. Sinon je pense avoir très bien réussi le reste des partiels S2 mais je n'ai pas encore toutes les notes donc je ne saurai vous dire. Je suis quand même assez pessimiste quant au fait de ne pas avoir de rattrapages. Des zéros font en effet énormément tâche, même en ayant eu quelques 16 ou 18...

[quote]

Pourquoi ? A cause de ces 4 absences ??

[/quote]

Non, non pas du tout ! Cette licence ne me correspond tout simplement pas, je me suis rendue compte que les débouchés ne m'intéressaient pas (les cours non plus d'ailleurs) et que je voulais une filière plus professionnelle (BTS ou BUT si le premier ne m'accepte pas), j'ai un métier fait pour moi en tête et je suis bien déterminée à rester sur celui-ci.

[quote]

Vous seriez à Lyon que ça ne m'étonnerait pas...

[/quote]

Je suis à l'Université de Tours Centre pour tout dire !

[quote]

Est-ce que tout ça est clair pour vous et êtes vous rassurée ?

[/quote]

Oui merci infiniment ! Vous me libérez d'un poids, vous n'avez pas idée ! Je vais travailler à fond mes rattrapages, comme vous me l'avez conseillé, et repartir sur une nouvelle filière qui me plaît vraiment cette fois (et quand même essayer d'avoir un petit job étudiant).

Merci également à vous Isidore pour votre réponse !

Par **Saraaaaah**, le **10/12/2022 à 03:22**

Bonjour,

J'ai 18ans et je suis en L1 sociologie, je suis très inquiété concernant mes cours en ce moment car je n'ai plus aucune motivation je me rend compte que ce que je fais ne me correspond pas et me plaît pas.

Conséquence, je ne vais quasiment plus en cours, je loupe même les TD et TP

J'essaye de rattraper mes cours à la maison mais ça reste compliqué

Je compte être présente au partiel, néanmoins j'aimerais savoir si quelqu'un a déjà été dans ma situation ?

Quelle est la solution ?

Et est-ce que je vais devoir rembourser les versements de la bourse ?

Merci d'avance pour votre réponse !!

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/12/2022** à **07:37**

Bonjour

Il faut impérativement vous rendre au service d'orientation de votre université pour faire le point.

Je vous conseille d'échanger avec le CROUS. Si vous n'allez plus en TD, ils pourront effectivement vous demander un remboursement. Toutefois, si vous expliquez être en réorientation ça pourra peut-être passer.

Ne tardez plus ! Renseignez-vous pour prendre RDV avec le service orientation.